

Quand le mariage blanc se colore de gris et vire au noir...

À la fin des années 90, la problématique des mariages blancs est arrivée à l'improviste dans les préoccupations du CEFA. Nous ignorions jusqu'à l'existence même de ces pratiques. Notre intérêt pour ce sujet est né dans la foulée d'un cycle de conférences intitulées « Vivre son couple en 1998 », organisé par le CEFA en partenariat avec le service d'État civil de la commune d'Etterbeek. C'est au cours d'une de ces conférences que l'équipe du CEFA a été confrontée pour la première fois à la problématique des mariages blancs lorsqu'une participante, victime de cette pratique, a spontanément témoigné, au cours du débat, de son expérience difficile.

Bientôt ce premier témoignage a été suivi par d'autres. Le CEFA a rapidement pris la mesure des conséquences pénibles et nombreuses qu'un mariage blanc entraîne pour ses victimes. Cette préoccupation a été relayée par Françoise Bertieaux, échevine à Etterbeek, qui a confirmé l'ampleur du phénomène après avoir reçu à plusieurs reprises, dans le cadre de ses fonctions d'officier d'État civil, des confidences de femmes victimes de mariage blanc. Leur histoire était, sur bien des points, similaire à celles recueillies par le CEFA au cours de ses activités dans le champ des sciences humaines.

Au début, dans les récits rapportés, nous avons pu identifier une sorte de schéma récurrent :

Des femmes, souvent belges d'origine marocaine, racontaient qu'elles avaient contracté un mariage au Maroc, avec un homme vivant dans ce pays. Selon leurs dires, cette union, célébrée avec l'accord de leurs parents, était sincère de leur part et certaines disaient avoir éprouvé de véritables sentiments à l'égard de leur époux. Ces derniers, au moment du mariage, semblaient tous avoir été gentils et même affectueux avec leur nouvelle épouse.

Une fois rentrées en Belgique, les « jeunes mariées » confirmaient que leur vie avait repris comme avant, qu'elles avaient repris leur travail ou leurs études. Parallèlement, elles avaient entrepris de régler la situation administrative de leur époux pour qu'il puisse les rejoindre. Ces démarches mettaient généralement plusieurs mois, parfois même une année, avant d'aboutir. C'est seulement au terme de ce délai que l'époux arrivait en Belgique.

Après quelques mois d'une cohabitation paisible – en fait jusqu'à ce que le mari obtienne ses papiers définitifs, ses documents de mutuelle, son permis de travail, etc., – ces femmes victimes de mariage blanc décrivaient le même scénario. Leur époux leur faisait brutalement savoir un beau jour qu'elles ne l'intéressaient plus et même qu'elles ne l'avaient jamais intéressé en tant que femme, le mariage n'ayant pas d'autre but que l'obtention d'un permis de séjour en Belgique.

Cette révélation était évidemment très difficilement et parfois douloureusement acceptée par les épouses rejetées ou répudiées. Ces femmes, jeunes ou moins jeunes, avaient toutes la même idée en tête lorsqu'elles venaient nous trouver. Elles souhaitaient que les autorités belges retirent sur-le-champ les papiers de leur mari et l'expulsent. Elles espéraient toutes obtenir une annulation de ce mariage. Beaucoup d'entre elles étaient véritablement blessées en tant que femmes. Sur le plan de l'estime de soi, cette situation était très difficile à assumer.

Interpellée par des victimes de mariage blanc, l'équipe du CEFA a décidé de se pencher sur la problématique de ces mariages frauduleux et de leurs conséquences.

Différentes sortes de mariages « blancs »

Les mariages blancs

Après ces premières constatations, plusieurs réunions et séminaires ont été organisés, avec différent.e.s acteurs/actrices sociaux/ales, pendant un an et demi par le CEFA pour mieux cerner la problématique du mariage blanc et pour en comprendre les tenants sociaux, juridiques, culturels et psychologiques. Ces échanges pluridisciplinaires ont permis à divers.e.s intervenant.e.s² confrontés à ce problème de se rencontrer, de partager les expériences de mariages blancs vécues dans leurs pratiques professionnelles respectives, de définir les différents types de mariages blancs repérables et, finalement, d'envisager des actions spécifiques pour lutter contre ce phénomène.

Car le mariage blanc n'est pas unique dans sa forme. Si la terminologie « mariage blanc » dans son sens usuel fait référence aux mariages non consommés sexuellement, cette acception s'est élargie aux unions résultant d'un marché conclu entre les marié.e.s et dont le but est l'obtention d'un permis de séjour pour l'un des deux. La plupart du temps d'ailleurs la sexualité est inexistante ou difficile.

Le mariage blanc peut donc avoir des causes et des objectifs divers. Il peut, par exemple, résulter d'un marché conclu entre les mariés et dont le but est l'obtention d'un permis de séjour pour l'un des deux. Dans ce cas, l'intention frauduleuse est dirigée contre l'administration communale et n'incrimine pas une personne. Les deux partenaires sont impliqués en toute connaissance de cause dans un véritable « contrat » qui a pris la forme du mariage.

En équipe, nous avons décidé de retenir comme « mariage blanc », les situations conjugales problématiques réunissant quatre critères, lesquels différencient le mariage blanc des autres types de mariages³. Pour être blanc, il faut :

- que ce mariage soit frauduleux dans le chef des deux partenaires ;
- qu'il n'existe pas de volonté de communauté de vie ;
- qu'il n'existe pas d'engagement marital ni amoureux ;
- qu'il y ait contournement des lois belges sur l'immigration.

Le mariage gris

Ce phénomène des mariages blancs comme fraude à l'égard de l'administration communale n'est pas celui qu'a retenu le CEFA. Nous nous sommes,

en effet, concentrés sur les mariages dans lesquels un des conjoints est trompé et bafoué au niveau de ses sentiments et est véritablement victime d'une manipulation de son/sa partenaire. Il s'agit, dans ce cas de figure, d'un mariage « blanc » dans lequel un.e des conjoint.e.s blesse l'autre en tronquant les termes du mariage : on parlera alors de mariage « gris ».

Le mariage gris répond aux quatre mêmes critères que les mariages blancs, à une différence près mais elle est de taille :

- que ce mariage soit frauduleux dans le chef d'un.e des deux partenaires ;
- qu'il n'existe pas de volonté de communauté de vie dans le chef d'un.e des deux partenaires ;
- qu'il n'existe pas d'engagement marital ni amoureux dans le chef d'un.e des deux partenaires ;
- qu'il y ait contournement des lois belges sur l'immigration dans le chef d'un.e des deux partenaires.

La tromperie, ici, est, outre l'intention frauduleuse dirigée contre l'administration communale une fraude aux sentiments puisqu'un des deux partenaires est de bonne foi, voire amoureux/se.

Majoritairement le public de victimes de mariage gris qui nous contactait était féminin. Nous rencontrions des femmes souvent défavorisées sur les plans social et culturel : celles qui contractaient de tels mariages étaient quasi à chaque fois mises hors des circuits professionnels. La plupart du temps, elles étaient spoliées de la quasi-totalité de leurs biens et certaines d'entre elles sans solidarité familiale se retrouvaient dépendre d'institutions publiques pour s'en sortir financièrement.

De plus, étant épuisées psychologiquement et affectivement, elles n'avaient plus le courage de chercher un emploi, si toutefois elles avaient quelques compétences ! Beaucoup en effet avaient été contraintes de stopper l'école. Un des objectifs de notre travail était la prévention⁴ : les conscientiser pour qu'elles puissent infléchir autrement le cours de leur existence et éliminer les inégalités avant de perdre leur chances de devenir des citoyennes à part entière et ayant une place sur le marché de l'emploi.

Elles étaient, semblait-il, plus fréquemment victimes des situations de mariage gris et cela même quand c'était elles qui tentaient d'obtenir leurs papiers et de s'établir en Belgique par ce système : les cas de chantage,

de menaces, voire de violence à leur égard n'étaient pas exceptionnels. Dans les plaintes et les témoignages que nous avons recueillis, beaucoup faisaient état de maltraitances durant le mariage et autour de leur demande de divorce (racket, ...)

À 29 ans, Naïma ne voulait plus rien attendre de la vie. Elle attendait seulement le 8 août pour pouvoir entamer la procédure de divorce. Pour divorcer par consentement mutuel, il faut attendre deux ans, deux ans d'un mariage pénible. Le 8 août, il y aura deux ans enfin⁶ !

Elle ne faisait plus et ne voulait plus faire confiance aux hommes. Pour échapper à leurs vilénies, leurs perfidies, leurs mensonges...

Pour Naïma et Farid, le début de leur rencontre fut relativement paisible et agréable. C'est vrai que Farid était essentiellement à la recherche de papiers. C'est dur d'être éconduit de partout parce que sans papier. C'est angoissant d'errer de maison en maison sans un toit certain pour se loger puisque sa famille en Belgique l'avait prié de déménager. C'est frustrant de ne pouvoir recourir au système social.

Alors, lassée de l'insistance récurrente de sa meilleure amie depuis 14 ans, Naïma finit par céder et accepter sa proposition de rencontrer Farid, le cousin célibataire. L'amie sait que Naïma est aussi célibataire et désireuse de fonder une famille.

« Vous êtes faits l'un pour l'autre » dit l'amie, « tu verras, il est sympathique, il est gentil. Toi aussi. Alors ça ne t'engage à rien, rencontre-le. Sors avec lui rien que pour voir ».

« D'accord » dit Naïma, « je vais essayer pour voir ce que ça donne. Je vais sortir avec lui. Je vais lui donner une chance ».

Ils vont sortir 6 mois ensemble au terme desquels il lui demande sa main. Son « oui », elle le regrettera amèrement par la suite.

Il fallut commencer toutes les formalités pour le mariage qui devait se célébrer au Maroc pour pouvoir faire jouer la loi sur le regroupement familial. Il fallut donc que le futur marié rentre clandestinement, au Maroc qu'il avait quitté 10 ans auparavant au cours d'un voyage scolaire rocambolesque.

Peu après le mariage, il lui dit : « Je suis macho, très macho ». Si elle l'avait su, elle ne l'aurait jamais épousé. Elle se refusait à vivre avec un macho et un égoïste. Les voies de la rupture étaient tracées. Le modèle de couple qu'il lui imposait ne correspondait pas à ce qui se passait dans sa famille.

Il n'y a rien à reprocher « légalement » au jeune mari. Il n'y a pas d'actes punissables, il n'y a aucune preuve. Naïma est « condamnée » à divorcer par consentement mutuel alors qu'elle subit depuis près de deux ans des injures graves qui pour réelles et humiliantes qu'elles soient, n'ont aucun poids auprès d'un tribunal.

C'est la parole d'une femme contre celle de son mari. Qui a raison ? Qui a tort ? On ne sait pas. On ne sait plus.

Même si nous pensions que c'étaient les femmes qui étaient entraînées à leur insu dans ces unions à intention frauduleuse et en souffrir, nous nous sommes vite rendu compte que les hommes étaient des proies aussi fragiles et nombreuses (40% selon nos statistiques). Parfois des drames éclataient. C'est l'histoire tragique de Mohammed.

Quelques faits de vie qui conduisent à un dénouement tragique. « L'assassinat de la marieuse, 20 ans d'emprisonnement, une enfant orpheline, une fille sans mec et deux familles entières dans le désespoir de leurs enfants. »

La marieuse harcelait Mohammed de manière de plus en plus pressante afin qu'il fasse inscrire le mariage à la commune. De cette manière, elle pouvait en faire parvenir la déclaration à sa sœur au Maroc en vue d'accélérer le processus d'octroi du visa du regroupement familial. Elle insistait aussi pour qu'il mette sa famille au courant de son mariage.

Il ne pouvait s'y résoudre. Un jour il vint pour régler cela avec la marieuse. Il était ivre, il a l'insultée, ils se sont fortement disputés et elle l'a prié de quitter les lieux en le poussant vers la porte. Alors, ils en vinrent aux mains, la dispute devint un corps à corps, ce qui fut établi par l'enquête judiciaire. Selon les constatations médico-légales, le décès de la marieuse résulta d'une strangulation exercée à l'aide d'un lien serré autour du cou, tel que la corde trouvée auprès de la victime.

Pris de panique, lorsqu'il se rendit compte qu'elle était morte, il raconte qu'il organisa une mise en scène avec la corde qu'il avait emportée avec lui, pour égarer les soupçons de la police.

Il ne nous appartient pas de juger, ni d'absoudre.

Il fut accusé d'avoir « volontairement, avec intention de donner la mort et avec préméditation, commis un homicide sur la personne de la marieuse ».

Détenu depuis le drame, il comparut aux Assises deux ans et sept mois après les faits et fut condamné à 20 ans de réclusion criminelle pour meurtre avec préméditation. Depuis, figure sur son certificat de Bonnes Vie et Mœurs, la mention « Assassinat ».

Il dit qu'il est né depuis son arrestation. En quelque sorte, il a dû réapprendre à vivre. Le plus difficile est de faire connaissance avec soi-même, de lire inscrite en soi et hors de soi la mention « assassin ».

Il parcourt la souffrance, la pauvreté. Ce chemin de découverte de soi devra aussi passer par la confiance en soi et en l'autre.

Sa réinsertion dans la vie active lors de sa sortie de prison lui est encore difficile à imaginer aujourd'hui. Pourra-t-il croire enfin qu'il est encore digne d'être aimé et d'aimer ? Pourra-t-il prendre sa place parmi nous ? La lui laisserons-nous et l'accompagnerons-nous dans son parcours de la réparation et de la restauration de son Être ?

Il écrivit en prison différents textes dont celui-ci :

« Ai-je le droit d'être heureux ?

Le mot « amour » à notre époque s'use de jour en jour davantage.

Le récit que je donne de ma vie, l'histoire d'une âme, est en toute vérité l'histoire d'un dur combat.

Pendant des années, j'ai cherché dans le désert que je traversais, une oasis pour me reposer.

Cette oasis, je l'ai tant de fois vue en mirage, chimérique.

J'ai cru m'abreuver dans cette oasis, mais je n'ai éteint ma soif.

Dans ma traversée du désert, j'ai rencontré une vendeuse d'amour.

Quel amour !

Dans son bagage se trouvait un amour.

Cet amour était sa sœur.

Elle m'a proposé de m'abreuver à l'oasis de sa sœur.

Dans ma longue traversée du désert, je me voyais consentir à sa proposition des plus désaltérantes.

Pour pouvoir me désaltérer, je devais me lier administrativement avec la sœur de la vendeuse d'amour.

Me trouvant seul dans ce désert que j'avais construit depuis des années autour de moi, je n'osais en parler.

Regardant de nombreux passages d'étoiles, j'acceptai la proposition de me lier.

Le mirage était devenu pour moi une manière de pouvoir enfin montrer à la civilisation humaine, le sens de ma responsabilité.»

Cet homme est passé du mariage blanc, vraie fraude consentie pour des papiers contre espèces sonnantes et trébuchantes, au mariage gris en tombant malencontreusement amoureux de « sa femme sur papier » et au mariage noir en assassinant « l'entremetteuse ».

Et aujourd'hui ?

Aujourd'hui est pire. Il n'y a plus aucun schéma récurrent comme au début. Chaque victime rencontrée est porteuse d'une histoire tout à fait particulière où l'insolite se dispute à l'ignominie. Les gangs de marieurs/ses se déplacent, changent de nationalité, modifient les filières, terrorisent des victimes « obligées » de contracter un mariage blanc et parfois ceux/celles qui immigrerent...

Lucie épousa Abdel, un turc, vivant dans l'illégalité, son permis de séjour ayant expiré. Le regard d'adoration dont elle le couvait, finit par le lasser. Leur relation se dégrada très vite. Il devint de plus en plus agressif, il l'injurait, cassait des assiettes pour des brouilles... Elle commença à boire pour oublier combien l'amour pouvait faire mal. Et il veillait à ce qu'elle ait toujours assez de vin... Il voulut violer sa fille, il fit venir des hommes de sa famille pour les marier avec sa fille et ses amies, pour les papiers toujours...

Un jour une lettre de Turquie attira l'attention de Lucie. Elle l'ouvrit. Une femme se plaignait de n'avoir pas reçu son mandat. Elle expliquait que leur fils était malade et qu'il réclamait la présence de son père. De son père ?! Abdel avait une femme et un fils en Turquie!!!! Le temps s'était arrêté pour Lucie.

À son retour, il hurla, il la gifla. Elle avait ouvert son courrier et elle se permettait de lui demander des comptes! Pour qui se prenait-elle ? Il lui cracha tout son dégoût d'elle et la traita d'alcoolique. Il commença à la séquestrer lorsqu'elle refusait de lui donner de l'argent pour sa famille en Turquie. Il ne la libérait que contre la somme exigée. Ce fut la descente aux enfers...

Mais même la nuit la plus épaisse peut parfois se déchirer. Il suffit parfois de peu, d'un murmure, d'une parole attentionnée, d'une parole d'amour. Elle vint d'une voisine qui devina la souffrance et la déchéance de Lucie. Par petites touches, elle aida Lucie à dissiper les ténèbres qui l'enveloppaient, à regarder son rêve d'amour brisé. Alors Lucie se releva, fit quelques pas chancelants vers une vie possible.

Quelques semaines plus tard, Abdel fut convoqué à la police. Lucie reprit sa vie en main. Aujourd'hui elle est libérée et a réappris à vivre sans alcool. Elle connut de nombreux moments de faiblesse mais elle découvrit en elle des forces insoupçonnées pour se mettre en route vers sa vie.

La fermeture des frontières s'est renforcée, le regroupement familial a été freiné pour ne pas dire stoppé, les mariages blancs et gris se sont démultipliés et ont pris des formes inimaginables jusqu'à l'obligation.

Et à chaque nouvel interdit légal, il y a des parades et de nouvelles trouvailles pour contourner la loi. Aujourd'hui, on se trouve notamment en présence « d'enfants blancs ». Soit les personnes qui veulent des papiers font des enfants avec des Belges ou des étrangers en ordre de papiers, soit elles reconnaissent, légitiment et adoptent des enfants de familles monoparentales. Etc.

Pour en sortir...

Un mariage gris constitue une grande violence faite à celui qui le contracte parce qu'il est frauduleux tant sur un plan légal que sur un plan sentimental. C'est une véritable fraude aux sentiments dont les victimes sortent blessées parfois à vie, humiliées et épuisées psychologiquement, affectivement et socialement.

La rencontre avec des personnes de l'entourage qui peuvent écouter sans jugement, avec amour et qui prennent le temps d'apprivoiser la souffrance de la victime, des personnes bienveillantes et cadrantes, comme la voisine de Lucie, permet la résilience.

La rencontre avec des aidants formés à l'accueil des victimes peut aussi leur permettre de se redresser et de trouver en elles leurs ressources et leurs forces. Lorsqu'une personne échappe au mariage gris ou lorsque victime d'un mariage gris, elle arrive à s'en sortir par elle-même et avec l'aide d'autres

personnes, même éprouvée psychiquement, elle peut davantage entrer dans des processus de décisions et redevenir une actrice sociale. Le piège le plus terrible à éviter, la victimisation secondaire de la personne.

Le recours à la police est aussi une aide précieuse.

À un niveau plus général, la prévention, l'aide aux victimes et l'éradication de la pratique du mariage blanc, en raison notamment de la violence qu'elle inflige à la liberté de choix des femmes et des hommes et à leur intégrité physique et psychique restent et resteront des priorités pour le CEFA.

Notes

1. Psychothérapeute, Psychologue clinicienne, anciennement directrice du CEFA.
2. Y ont participé, entre autres, un assistant social du CPAS, des employés du service des mariages de la commune d'Etterbeek, un conseiller juridique communal, une coordinatrice de Vie Féminine, le directeur d'une association de jeunes, un médecin généraliste de la maison médicale d'Etterbeek et un ethnopsychiatre du centre de guidance.
3. Mariage traditionnel, mariage forcé, mariage de raison, ...
4. Nous avons beaucoup travaillé dans ce sens : informations dans les écoles, participation à « La fureur de Lire », création d'une pièce de théâtre écrite et jouée par des victimes de mariages blancs et gris, information télévisée, articles de presse, ... En plus, un centre d'accueil des victimes.
5. À l'époque il fallait deux ans de mariage pour pouvoir divorcer par consentement mutuel.

CEFA^{asbl}
www.asblcefa.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles
et de la Province du Brabant wallon

